

Le CESE a voté son avis sur l'évolution de la fonction publique

Comme l'ensemble de la société, la fonction publique est confrontée à de profondes mutations. Les besoins d'évolution de ses domaines d'intervention, de ses principes d'organisation et de fonctionnement, constituent donc des enjeux politiques de première importance. Ils devront répondre aux attentes de la société en matière de qualité de service rendu et de capacité d'adaptation permanente.

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en vue d'une réflexion prospective afin de dresser les pistes d'avenir pour la fonction publique.

L'avis « L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent » est co-rapporté par Nicole VERDIER-NAVES (groupe des personnalités qualifiées) et Michel BADRE (groupe environnement et nature) au nom de la commission temporaire sur l'évolution de la fonction publique, présidée par Jean GROSSET (groupe des personnalités qualifiées). Il s'attache à poser un diagnostic et envisage les transformations nécessaires.

Après deux mois d'auditions et de concertation, la commission temporaire représentative des différentes composantes du CESE est parvenue aux principales préconisations suivantes :

- **conduire un travail de fond sur ses missions.** Les choix qui seront faits par la suite devront être pris en compte pour déterminer les moyens à consacrer à leur exécution ;
- **valider les principes fondateurs de la fonction publique, dont le principe statutaire ;**
- **favoriser l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société** (besoins sociaux, transformation numérique, demande de proximité, de simplification, de réactivité...).

La commission temporaire souligne que ces transformations nécessitent une politique RH dynamique et innovante, un dialogue social et une concertation citoyenne solides. Les démarches d'innovation au sein de la fonction publique doivent être soutenues et amplifiées. Elles sont porteuses de transformations et de reconnaissance pour les fonctionnaires.

L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 24 janvier 2017, en présence d'Annick GIRARDIN, ministre de la Fonction publique, et adopté à 150 voix pour et 26 abstentions.

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr
[twitter @lecese](https://twitter.com/lecese)

Contacts presse :

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCH - 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com